

**Délibération n° 494 du 30 juin 2025
constatant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 - budget annexe
de reversement de la Nouvelle-Calédonie**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 15 du 28 août 2014 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 466 du 28 mars 2025 constatant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 par anticipation - budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 493 du 30 juin 2025 relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024 - budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2025-979/GNC du 18 juin 2025 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 39/GNC/SG2025 du 18 juin 2025 ;
Entendu le rapport n° 71 du 24 juin 2025 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Conformément à l'approbation des comptes 2024, le résultat de la section de fonctionnement est affecté comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
BUDGET ANNEXE DE REVERSEMENT	
Excédent de fonctionnement 2024 à affecter en 2025 (002)	6 206 788 550
Besoin de financement en investissement (déficit cumulé d'investissement + solde des restes à réaliser)	-
Affectation du résultat	
Affectation au déficit d'investissement (R/1068)	-
Report en fonctionnement (R/002)	6 206 788 550
Fonds de concours	3 987 701 057
Résultat FDEB	15 520 357
Résultat FDOC	930 388
Résultat FDEP	13 059 707
Résultat Fonds de péréquation pétrole	27 178 950
Résultat FER	2 529 199 563
Résultat FCME	
Résultat FSCALP	885 311 480
Résultat Fonds de l'eau	422 288 919
Résultat FAQC	94 211 693
Centimes additionnels	949 395 274
Taxes affectées	1 269 692 219

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 30 juin 2025.

**La Deuxième Vice-Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Caroline MACHORO-REIGNIER